



Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ?

Analyse proposée par le Ciré. Le 16 janvier 2018, le gouvernement fédéral déposait auprès de la commission Santé publique du Parlement un projet de loi visant à améliorer et à simplifier la procédure d'aide médicale urgente.

Cette procédure, qui permet aux personnes en situation irrégulière qui démontrent leur état de besoin et disposent d'un certificat médical d'avoir accès aux soins de santé en Belgique, est actuellement extrêmement complexe et génératrice d'inégalités de traitement d'une commune à l'autre, rendant l'accès aux soins difficile, voire impossible, pour une large partie de l'un des publics les plus vulnérables de notre société.

La version actuelle du projet de loi nous fait craindre une redéfinition de l'aide médicale urgente telle qu'elle est appliquée aujourd'hui et une augmentation de la pression déjà à l'oeuvre dans cette procédure sur les prestataires de soins et les CPAS.

La Chambre a pourtant approuvé ce jeudi 15 mars 2018, majorité contre opposition, ce projet de loi controversé. [Lire plus ici à ce sujet.](#)



Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ?



A travers son analyse, le Ciré revient notamment sur les dispositions de cette réforme qui lui paraissent les plus problématiques.

[Accès à l'analyse sur le site du Ciré.](#)



Une redéfinition de l'aide médicale urgente qui ne dit pas son nom ?

